



PARIS
19 MAI 2022
NUMÉRO // 32

JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

CHAMPIONS LEAGUE

Le District organise des Animations sur le parvis de l'hôtel de ville du 26 au 28 mai 2022.



FFF

www.district75foot.fff.fr



@d75foot

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités : [Champions League](#)

Interview

Informations

Formations

Procès verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV du Comité Directeur du 31 mars 2022

PV de la Commission des Statuts et Règlements du 12 mai 2022

PV de la Commission Technique du 15 mai 2022

PV d'Organisation des Compétitions du 17 mai 2022

PV de la Commission de Futsal 17 mai 2022



UEFA
CHAMPIONS
LEAGUE®

La finale de la Ligue des Champions qui opposera :

LIVERPOOL vs REAL DE MADRID se déroulera le samedi 28 mai à 21h00 au Stade de France.

En partenariat avec l'UEFA, la FFF et la ville de Paris, le District 75 organise des animations sur le parvis de l'hôtel de ville.

Au programme :

JEUDI 26 MAI 2022

12H 15H	Association Jeunes
15H 17H	Futnet

VENDREDI 27 MAI 2022

11H 17H	Paris Sportives
------------	--------------------



SAMEDI 28 MAI 2022

10H45 12H15	Foot en marchant
15H 17H	U8 et U9



JACKY: « LE PROJET PRIORITAIRE POUR NOUS EST DE DÉVELOPPER UNE SECTION FÉMININE À L'IMAGE DE NOTRE SECTION MASCULINE »

JACKY BONNAMY, RESPONSABLE DES FORMATIONS AU SEIN DU CLUB UJA MACCABI ET DE LA CATÉGORIE U16, IL ENCADRE LES APPRENTIS, ET NOUS EN DIS PLUS SUR LES PROJETS À VENIR.

Décrivez votre club en quelques mots et la relation que vous avez avec celui-ci ?

J.B : Le Maccabi Paris Métropole est présent dans le 12ème et 20ème arrondissement de Paris et accueille tout type de public tout en proposant un challenge intéressant sportivement comme le montre la devise du club « Football d'élite, football pour tous ». Nous offrons une pratique à tout âge et à tout niveau (de U6 aux Anciens +45) avec évidemment un volet éducatif très important pour nos jeunes talents.

Pour ma part cela fait presque 5 ans que je suis au club où j'ai occupé différentes fonctions, que ce soit sur du foot à 8, à 11 en compétition ou des fonctions administratives. Le club m'a permis de me développer personnellement en me permettant de passer mes diplômes et d'occuper des postes à responsabilités. Aujourd'hui comme beaucoup de mes collègues au sein de club, je considère le Maccabi Paris comme MON club, l'investissement quotidien n'en est que plus plaisant.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de votre club ?

J.B : Nous sortons d'une phase de restructuration qui commence à porter ses fruits, la gestion du président Jean Jacques BENGUIGUI, l'investissement de quelques historiques du club comme James DUPRE ou Mohamed BEN RHOUMA et l'apport de sang neuf dans l'équipe encadrante ces dernières années nous permettent aujourd'hui de regarder l'avenir plus sereinement. Nous avons élaboré un nouveau projet sportif qui nous espérons nous permettra de retrouver le niveau régional dans toutes les catégories d'ici cinq saisons.

Comment avez-vous réussi à gérer la saison avec la crise ?

J.B : Nous avons comme tout le monde du nous adapter durant les deux dernières saisons tronquées et nous réinventer en proposant du contenu à distance,

certains de nos dirigeants ont dû apprendre à monter des vidéos afin de partager des séances à nos jeunes, nous avons aussi entretenu le lien avec nos adhérents en proposant régulièrement des concours (de dessins, de jonglerie ...). La réelle reprise de l'activité en début de saison a été très intense, entre l'envie et l'excitation de tous de pouvoir enfin jouer au football librement tout en se pliant aux réglementations (pass sanitaire et autre tests PCR réguliers) nous avons redoubler d'efforts pour combler au maximum les deux saisons sans compétitions notamment sur les catégories qui débutaient en foot à 11. Aux vues de l'engagement de nos joueurs, du travail fourni par nos dirigeants et éducateurs nous pouvons assurer que finalement la crise liée à la pandémie a été bien gérée par le Maccabi Paris 12ème.

Comment se passe la première saison au sein du district de Paris ?

J.B : Après tant d'années d'attente, cela fait plaisir d'avoir pu enfin disputer cette première saison 100% parisienne. Nous sommes investis au sein du district par le biais de notre président qui y siège et moi-même qui suis membre de la commission technique et participe à quelques actions organisées par le district et pour une première saison d'activité on peut dire que c'est une réussite. Du point de vue sportif, nous avons découvert des clubs que nous n'avions pas l'habitude de rencontrer et constaté que le niveau du district parisien est assez relevé. Enfin la compétition parisienne nous permet d'effectuer 95% de nos déplacements en transport en commun et nous enlève les problématiques liées aux lointains déplacements.

Quelles sont aujourd'hui vos perspectives de développement ?

J.B : Le projet prioritaire pour nous est de développer une section féminine à l'image de notre section masculine, nous avons déjà quelques joueuses mais

l'objectif est ici de leur offrir une pratique exclusivement féminine au cours des prochaines saisons sur toutes les catégories. Nous organisons d'ailleurs une journée porte ouverte le 11 Juin pour les jeunes filles souhaitant pratiquer notre sport. Aussi nous aurons d'ici quelques semaines la joie d'inaugurer notre club house au Stade Alain Mimoun qui nous permettra de mettre en place des projets restés trop longtemps en attente comme la mise en place d'aide aux devoirs ou le développement d'une section E-Foot.

Sur le plan sportif, pouvez-vous nous faire un bilan général de cette saison ?

J.B : Même si la saison n'est pas complètement terminée nous sommes fiers que toutes nos équipes se maintiennent au même niveau la saison prochaine, cela n'a pas été simple pour certaines d'entre elles mais l'atteinte de ces objectifs n'en a été que plus fort en émotion comme pour nos U16 D1 par exemple qui ne comptaient que 3 points à la fin de la phase aller et qui sont pour le moment invaincus sur la phase retour en ne concédant que deux petits matchs nuls. En bonus nous avons encore une équipe en lice en coupe et qui jouera sa demi-finale ce week-end (Coupe amitié U16).

Nous sommes aussi satisfaits que quatre de nos jeunes aient pu intégrer la sélection départementale (3 en sélection U16 et 1 en U15).

Cette saison est donc satisfaisante pour nous et en continuant notre travail nous sommes persuadés que le club retrouvera sur les saisons prochaines sa place dans toutes les catégories au niveau régional.



EXTRANET.LPIFF.FR

DEMANDE D'ENGAGEMENT, AVANT LE 31/05/2022

Sur votre plateforme Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : **extranet.lpiff.fr**, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

1 ENGAGEMENTS

Permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11.

2 DONNÉES DES CLUBS

Permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé).

3 EXPORT PDF

Permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé.

4 CLÔTURE

Étape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier.

Pour vous accompagner dans ce changement, une vidéo, accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2022/2023 est à remplir en ligne au plus tard le **31 mai 2022** et sera **validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements à la Ligue.**



ANNONCES RECRUTEMENT



Paris Pouchet XVII recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.
Pour en savoir plus : 551469@piff.fr ou au 06.60.12.70.81



L'Académie Football Paris 18 recrute un médiateur insertion jeunesse (F/H).
Pour en savoir plus : academiefootballparis18@gmail.com ou au 01.58.20.14.84



FC Paris Arc-En-Ciel recrute un(e) coach et un(e) coach adjoint(e).
Pour en savoir plus : dir.sport.fcpaec@gmail.com



Les Enfants de la Goutte D'Or recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.
Pour en savoir plus : 537678@piff.fr ou au 01.42.55.21.69

2022/2023

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
SI VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX MEMBRES
POUR LA SAISON**

secretariat@district75foot.fff.fr





LYCÉE FRANÇOIS VILLON

À PARIS (75014)

CHASE ARBITRE

**Classe à Horaires Aménagés Sport d'Excellence*

INSCRIVEZ-VOUS !

RENTRÉE 2022/2023

POUR LES CLASSES DE 2ND & 3E

CONTACTEZ NOUS

01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr



@d75foot



UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire


**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHASE ARBITRE

DE NOUVELLES INFORMATIONS

De nouvelles informations concernant la Classe à Horaires Aménagés Arbitre.

La classe ouvrira dans le lycée François Villon dans le 14^e arrondissement de Paris, dès la rentrée prochaine. Cette formation sera destinée aux élèves qui entreront en 3^{ème} et en 2^{nde} à la rentrée 2022/2023.

Les futurs élèves de cette CHASE Arbitres seront regroupés avec des élèves d'autres CHASE de l'établissement.

Ils bénéficieront d'un emploi du temps aménagé avec 3 après-midi par semaine de cours sur l'arbitrage. Le mardi et le jeudi, les élèves suivront des cours théoriques sur l'arbitrage. Et le mercredi, les élèves iront arbitrer les matchs de l'UNSS.

La CHASE Arbitre est une belle opportunité pour les élèves souhaitant évoluer dans un milieu sportif et progresser au niveau de l'arbitrage.

La clôture des inscriptions est mi-mai.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez nous contacter au plus vite via le mail du secrétariat secretariat@district75foot.fff.fr ou par téléphone (01 88 61 98 41).





AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DISPOSITIF CLUBS « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE ANS 2022/2023

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS POUR LA SAISON 2022/2023 EST LANCÉE

La Fédération relance pour la 4^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 action(s) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme Le Compte Asso (le code à insérer dans « Compte Asso » pour notre Région est le 1130) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php>

Conditions de financement :

Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022.

Retrouvez les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles ici :

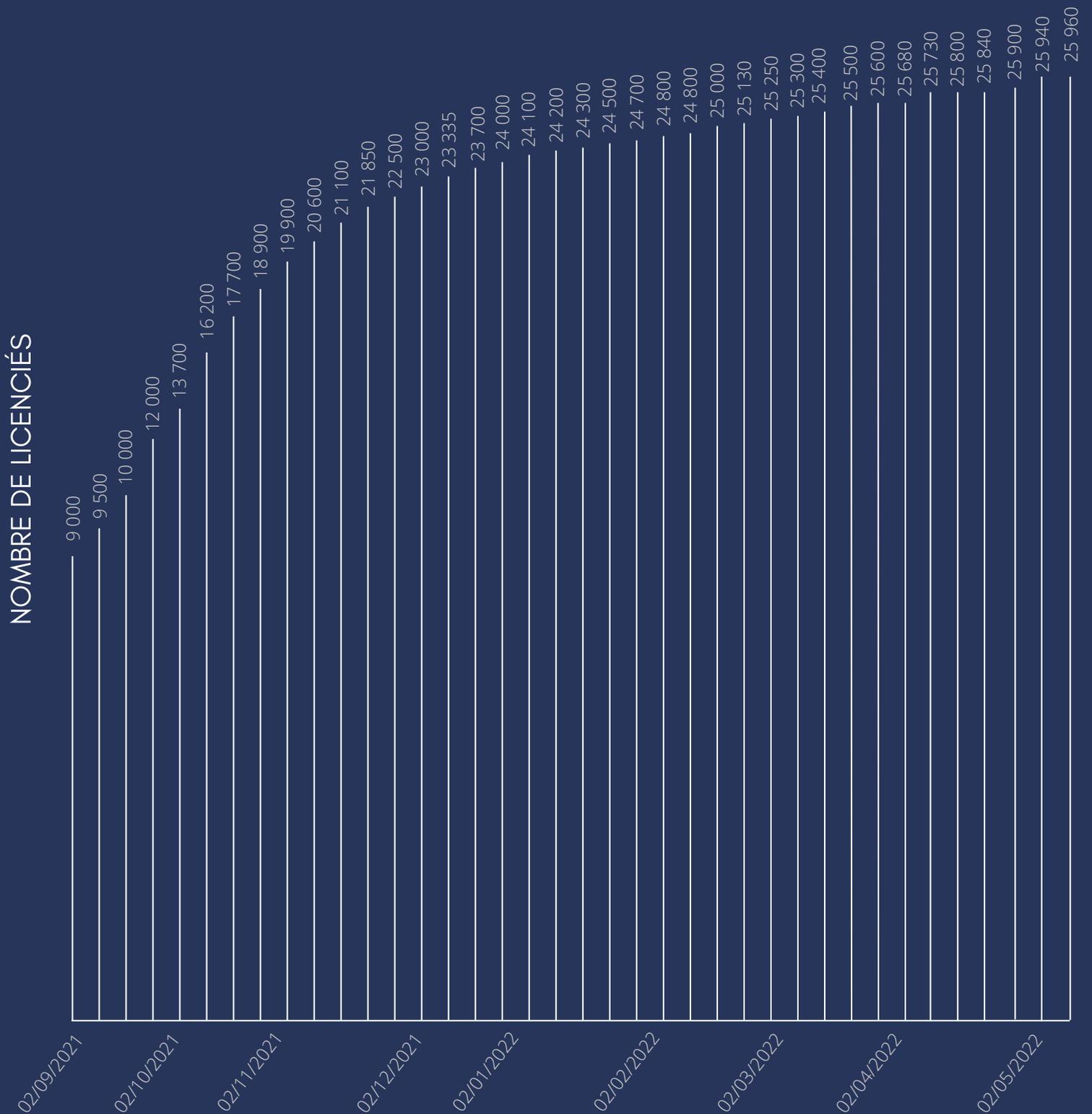
https://fffwaad-my.sharepoint.com/personal/mferri_fff_fr/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fmferri%5Ffff%5Ffr%2FDocuments%2FNotes%20de%20cadrage%5FFFF%5FANS&ga=1

Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, contact mail :

Campagne-ans@fff.fr

NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.



25 969

ARTICLE 11.

LES OBLIGATIONS

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

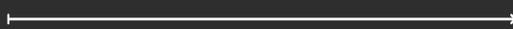
Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DES CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin au 15 juillet



HORS PÉRIODE

du 16 juillet au 31 janvier



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021) :

DISCIPLINE

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées cidessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

EDUCATEURS ET EDUCATRICES

PROCHAINES FORMATIONS

MAI

Module éducateur U9 :

- 26/05/2022 au 27/05/2022 : U9 - Module 7-8 ans.

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U9>

Module éducateur U11 :

- 30/05/2022 au 31/05/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11>

Module éducateur U15 :

- 24/05/2022 au 25/05/2022 : U15 - Module 13-14 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF2-U15>

Certification CFF1 - CFF2- CFF3 :

- [04/06/2022](#)

FICHE D'INSCRIPTION :

[LPIFF_CFF&Modules_Fiche d'inscription-S21-22_district 75_PASS VACCINAL.pdf \(alcuin.com\)](#)

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite. Les places sont limitées.

PROCÈS VERBAUX

- Comité Directeur du 31 mars 2022
- Commission des Statuts et Règlements du 12 mai 2022
- Commission Technique du 15 mai 2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 17 mai 2022
- Commission de Futsal 17 mai 2022





COMITE DIRECTEUR

PROCES-VERBAL

Réunion du 31/03/2022

Sous la présidence de M. Philippe SURMON, Président,

Membres Présents : Mme Nathalie SEVENO – MM. Jean François BERRADA (partiellement) - Jean BLEHOUI - Laurent BRUDER - Nordine DJEDDI - Jean François CHERUBIN - Jean Jacques BENGUIGUI - Jacques LAVIGNE - Francis MARTIN - Ezzeddine MASMOUDI – Nuno Filipe MIGUEL - André Paul TROUDART

Excusés : Mmes Nadia HAOUA - Albane SARTORIUS – MM. Mustapha BEN AYED - Akim BOUZIDI – Fabrice DARTOIS – Jérémie DELATTRE - Henrique MARQUES - Jacques MENDY

Assistent : MM. Marc VINCENTI, Directeur Administratif – Hamid BELMAHI, Directeur Administratif adjoint – Montassar BOUGATTAYA, membre de la CDA

Le Président Philippe SURMON ouvre la séance à 19h15.

Il remercie les membres présents à cette réunion.

Lecture du Procès-verbal de la réunion du 03/02/2022 : Approbation à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR L'ARBITRAGE

M. Montassar BOUGATTAYA, Président de la CDA présente un document relevant les activités de la CDA depuis le dernier CD.

Un retour est fait sur la dernière FIA qui a été organisée les 12/13 et 19/20 Mars 2022 au District. M. Alain SARS, DTA Adjoint était présent le 19/03/2022 pour assister au stage.

Le Comité Directeur demande au Président de la CDA qu'à défaut d'organiser une FIA avant la fin de saison, qu'une soit organisée à la rentrée.

Les dates retenues sont : 17/18 et 24/25 Septembre 2022.

Des membres du Comité Directeur informent le Président de la CDA qu'ils ne sont pas au courant si leurs candidats à la dernière FIA ont été retenus.

Ce dernier indique qu'il prend note et va faire le nécessaire.

POINT SUR LA TECHNIQUE

Le Directeur Administratif à la demande du CTD DAP fait le point des actions menées depuis le dernier Comité Directeur et à venir :

Formations éducateurs :

- Retour sur la formation d'Initiateur de Gardien de but où 12 personnes étaient inscrites.
- Organisation d'un module U15 CFF2 les 4 et 5 Avril 2022 au Parc des Sport de Bobigny.
- Rappel que la première certification se déroulera au Parc des Sport de Bobigny le 06/04/2022 (22 personnes inscrites à ce jour).

Détections :

- U14
- U14F

Parisienne ô foot :

- Dernière édition en mai avec le club du PFC en présence de joueuses professionnelles sur les installations du stade Déjerine.

Criteriaums U10/U11/U12/U13 :

- Phase 2 : il y a déjà eu 808 matchs mais constat de 95 feuilles de matchs manquantes.

Criteriaums U11F/U13F/U15F/U18F/Seniors à 7 F :

- Phase 2 : il y a eu 86 matchs dont 13 forfaits.

Challenges et Coupes :

- Finales des Challenges U13 et U13F vont se dérouler le 02/04/2022 au stade des Poissonniers.
- Finales des Challenges U10 / U11 / U12 / U11F se dérouleront le 23/04/2022 au stade Marise Hiltz.
- Coupe Seniors à 7 F : les ½ Finales sont fixées le 23/04/2022

Le Président informe que la Ligue de Paris Ile de France est toujours à sa recherche du CTD PPF.

VIE DU DISTRICT

1- Informations du Président Philippe SURMON :

Réunions du mois de Janvier :

- **08/02/2022** : Visite de plusieurs TEP pour éventuelles rénovations
- **09/02/2022** : Réunion d'informations FAFA en visioconférence avec la LFA
- **17/02/2022** : Remise des écussons aux arbitres de la FIA de Novembre
- **18/02/2022** : Remise des Labels Jeunes et Filles au District
- **23/02/2022** : Signature de la convention avec le Crédit Mutuel
- **01/03/2022** : Rdv avec Alain SARS, DTA Adjoint à la FFF
- **04/03/2022** : Webinaire ANS / PSF avec la LFA
- **08/03/2022** : Réunion avec la DJS
- **09/03/2022** : Invitation à Paris sur Glace
- **10/03/2022** : Comité Directeur de Ligue
- **17/03 – 18/03/2022** : Formation arbitres UNSS à Suzanne Lenglen
- **21/03/2022** : Rdv avec la proviseure de la Cité Scolaire François Villon pour la CHASE Arbitrage
- **23/03/2022** : Rdv avec le Directeur des Installations Sportives de l'Ile de Puteaux
- **26/03/2022** : Invitation Diner des Commissions du District 78
- **28/03/2022** : Comité Directeur de Ligue

2- Point sur les commissions :

Le Comité procède aux nominations suivantes :

- M. Anthony PINTO (commission de discipline)
- M. Hany NADA (observateur)

3- Point sur les effectifs :

saison 2021/2022								
EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES PAR DISTRICT								
District	Nb licenciés							
	09/09/2011	11/10/2021	18/10/2021	28/10/2021	25/11/2021	15/12/2021	02/02/2022	30/03/2022
75	9424	16736	18160	19903	22516	23620	24808	25656
77	15087	29546	31751	35134	38824	39887	41309	42372
78	18461	31908	33939	37096	40261	41140	42354	43229
91	12391	25134	27111	30537	33973	34930	36142	36977
92	13637	23569	25230	27350	29876	30878	32238	33055
93	12452	23260	25113	28398	32482	34010	35661	36779
94	11647	21518	23116	25715	28493	29425	30707	31421
95	15840	27380	29454	32662	35523	36439	37593	38445

4- CDPME :

La commission propose son règlement qui se trouve en annexe.

Le Comité adopte ce règlement.

5- Tournoi E-Foot :

Le Directeur Administratif présente le bilan très positif de cette manifestation aux membres du CD :

- 51 participants représentant 23 clubs
 - Les 1/4 Finales, les 1/2 Finales et la Finale ont été organisées le Mercredi 23 Mars 2022 au District.
- Pour l'occasion, la Ville de Paris a prêté au district 3 TV, 3 consoles PS4 et 3 jeux Fifa 2021.

Classement du Tournoi :

- 1^{er} : Ilies ENOTIADES (Esp. Futsal)
- 2^{ème} : Ilies HADRI (Sporting CP)
- 3^{ème} : Joseph MALONGA (Olympique Montmartre)
- 4^{ème} : Lucas RORIZ (Nicolaite de Chaillot)

Les 3 premiers sont qualifiés pour représenter le district au niveau régional.

6- Accueil de deux stagiaires :

Le district accueillera 2 stagiaires à compter d'avril pour une durée de deux mois :

- Maimouna CAMARA : Juriste : Master 1 Droit
- Emna EL KAMEL : Communication : Licence Communication

CHASE ARBITRAGE

Le Président informe qu'il a participé avec le Directeur Administratif et Gilles POSTERNAK à deux réunions concernant la création de la CHASE :

- le 1^{er} Mars avec Alain SARS, Directeur Technique de l'Arbitrage Adjoint à la FFF, où il a été abordé les questions d'organisation technique
- le 21 Mars avec la Provisoire de la Cité Scolaire François Villon

Le Président indique qu'une réunion est prévue dans 15 jours avec l'Inspection Académique, l'UNSS, la Cité Scolaire et la FFF afin de faire le point sur l'avancement du projet.

Actuellement, une personne est inscrite et deux autres personnes ont montré un intérêt auprès du District .

POINT FINANCIER

Francis MARTIN, Trésorier Général indique que les comptes du District ne présentent pas de problème particulier.

Courant avril, des subventions de la LFA devraient rentrer dans les comptes du District.

Le Directeur Administratif informe que le relevé des comptes-clubs arrêté au 15/03/2022 a été envoyé aux clubs le 18/03/2022 avec comme date butoir le 06/04/2022.

A compter du 20/04/2022, le Directeur Administratif propose que le District procède aux sanctions sportives prévues à l'article 3.5 des RSG du District 75 et propose que tout club débiteur devra régler les frais de dossiers (Réserves, Réclamations, Evocations et Appels) directement au District.

Le Comité donne son accord.

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES DU 11 et 12 JUIN 2022

Les Finales se dérouleront au stade Marise Hiltz, le cahier des charges nous imposent d'avoir :

- 2 terrains en bonne qualité
- au moins une tribune
- au moins 10 vestiaires

Le Président propose le programme suivant :

SAMEDI 11 JUIN 2022 FUTSAL au GYMNASSE DE LA PLAINE

12h00	U10
13h15	U12
14h30	U14
15h45	U16
17h00	U18
18h45	SENIORS

SAMEDI 11 JUIN 2022 au STADE MARYZE HILTZ

	Terrain n°1	Terrain n°2
9h00	U11F	U10
10h15	U11	U12
11h30	U13	U13F
13h00	U18F	U15F
15h00	U14	U14 Amitié
17h00	SENIORS F	U20

DIMANCHE 12 JUIN 2022 au STADE MARYSE HILTZ

	Terrain n°1	Terrain n°2
9h00	CDM	VETERANS
11h00	U16	U16 Amitié
13h00	U18	Loisir/Entreprise
15h00	SENIORS	SENIORS Amitié

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE POUR LA SAISON 2022/2023

Le Président indique qu'il faudra créer ce conseil pour la saison prochaine et demande à chaque membre du Comité d'y réfléchir pour la prochaine réunion du CD.

JOURNEES NATIONALES DES BENEVOLES DU 07 et 08 MAI 2022

Chaque district doit proposer 12 bénévoles investis dans le District et ayant au moins 5 ans d'ancienneté de bénévolat dans un club.

Le Président propose que M. Ezzedinne MASMOUDI soit le chef de délégation.

Le Comité donne son accord.

TOUR DE TABLE

Aucune question.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 05/05/2022

Le Président considérant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h17.

Philippe SURMON,
Président

André-Paul TROUDART,
Secrétaire Général



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 12/05/2022

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : MM. Olivier FOURRIER, Charles DELAUNEY, Nordine DJEDDI.

Assiste : Mme Maïmouna CAMARA, M. Kian MIRI

Excusés : Mme Nathalie SEVENO (OMS), MM. Pierre-Edouard MORLET, Laurent BOUSSOULADE (comité d'appel).

Reprise du Dossier n°56

Match n°23409810 du 3/04/2022

SENIORS D3 poule B – AF PARIS 18 (1) / AS PARIS (2)

La commission analyse les éléments recueillis et sollicite l'arbitre de la rencontre afin qu'il complète son premier rapport par un rapport complémentaire. Ce rapport doit parvenir au district pour le 24 mai.

La commission met le dossier en délibéré en attente des nouvelles explications de l'arbitre.

Reprise du Dossier n°60

Match n°23434678 du 27/03/2022

U16 D1 – NICOLAITE DE CHAILLOT (1) / CAMILLIENNE SP (1)

Hors la présence de M. FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Rappel du PV du 21 avril 2022 : « Dossier transmis par la commission de discipline du district.

La commission se saisit du dossier et fait une évocation par application de l'article 187 point 2 : « d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ».

Elle demande au club de la CAMILLIENNE SP de lui fournir par écrit pour le 11 mai 2022 ses observations. »

La commission prend connaissance des observations fournies par le club de LA CAMILLIENNE dans les délais.

La commission donne match perdu par pénalité à LA CAMILLIENNE (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain au club de NICOLAITE DE CHAILLOT (3 pts, 1 but), puisqu'un joueur inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre alors qu'il était en état de suspension à la date de la rencontre.

De plus, le joueur DIALIBA DRAMANE licence n°2548250622 de LA CAMILLIENNE est sanctionné par la commission d'un match ferme de suspension à compter du 16 mai 2022.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Reprise du Dossier n°62

Match n°23927156 du 10/04/2022

SENIORS D4 – poule C – SEIZIEME ES (3) / GOUTTE D'OR FC (1)

La commission demande aux deux clubs de nous communiquer par écrit ses observations sur la disparition des réserves de la FMI ainsi que les éléments concernant le fond du dossier pour le mardi 24 mai 2022.

En attente, la commission met le dossier en délibéré.

Dossier n°65

Match n°23409410 du 24/04/2022

SENIORS D2- PITRAY OLIER PARIS (1) / P.U.C (2)

Hors la présence de M. FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match

La commission prend connaissance de la demande d'évocation formulée par l'éducateur de PITRAY OLIER PARIS, concernant la participation d'un joueur en état de suspension lors de cette rencontre.

Cette demande a été adressée par un mail officiel dans les délais réglementaires

La commission dit que la demande d'évocation est recevable.

En attendant les observations du club du PUC, le dossier est mis en délibéré jusqu'à la prochaine réunion de la commission.

Dossier n°66

Match n°23409829 du 24/04/2022

SENIORS D3 – poule b -ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII (1) / AS PARIS (2)

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match

La commission prend connaissance de la réclamation formulée par le capitaine d'ES PARIS XIII dans les délais et formes réglementaires, concernant la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs de l'AS PARIS, qui auraient participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission dit que la réclamation est recevable.

En attendant les observations du club de l'AS PARIS, le dossier est mis en délibéré jusqu'à la prochaine réunion de la commission.

Dossier n°67**Match n°2340963 du 24/04/2022****SENIORS D3 – PARIS XVII POUCHET (1) / PARIS 15 A.C (2)**

La commission prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match formulée par PARIS XVII POUCHET sur la FMI, concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de PARIS 15 A.C, dont plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure, ce match se situant dans les 5 dernières journées.

Après étude des feuilles de match, il ressort qu'il n'y a pas plus de 3 joueurs du PARIS 15 A.C qui auraient participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure.

La commission décide que la réserve est recevable mais non fondée et dit résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°68**Match n°23965309 du 24/04/2022****U18 D3- AS PARIS (1) / ANTILLAIS PARIS 19 (1)**

Hors la présence de M. FOURRIER qui ne participe ni ne délibère sur ce dossier.

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match.

La commission prend connaissance de la réclamation formulée par ANTILLAIS PARIS 19, concernant la participation et la qualification de deux joueurs de l'AS PARIS.

Après étude, il ressort que les 2 joueurs concernés sont nés en 2004 et pouvaient participer à la rencontre.

La commission indique que le résultat est acquis sur le terrain.

Compte-tenu des éléments figurant dans le dossier, la commission transmet à la commission de discipline pour suite à donner.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°69**Match n°23434449 du 24/04/2022****U16 D2- AF PARIS 18 (1) / MACCABI PARIS UJA (2)**

La commission prend connaissance de la réserve d'avant match formulé par AF PARIS 18, concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du MACCABI UJA, dont plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure, ce match se situant dans les 5 dernières journées.

Le club de l'AF PARIS 18 a envoyé l'appui de la réserve dans les délais et formes réglementaires.

La commission dit la réserve recevable.

Après étude des feuilles de match, il ressort qu'il n'y a pas plus de 3 joueurs de MACCABI PARIS UJA qui auraient participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure.

La commission décide que la réserve est recevable mais non fondée et dit résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°70

Match n°23404544 du 26/03/2022

U14 D2- ESPERANCE PARIS 19^{ème} (2) / PARIS 15 A.C (1)

La commission prend connaissance de la réserve d'avant match formulé par PARIS A.C 15, concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs d'ESPERANCE PARIS 19^{ème}, dont plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure, ce match se situant dans les 5 dernières journées.

Le club de PARIS 15 AC a envoyé l'appui des réserves dans les délais réglementaires sous forme de mail officiel.

La commission dit que la réserve est recevable.

Après étude des feuilles de match, il ressort qu'il n'y a pas plus de 3 joueurs de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} qui auraient participé à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec l'équipe supérieure.

La commission décide que la réserve est recevable, mais non fondée et dit résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°71

Match n°23409306 du 10/4/2022

SENIORS D1 ESPERANCE PARIS 19^{ème} (1) / AS PARIS (1)

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant match ni d'observation d'après-match.

Lecture de la demande d'évocation adressée à partir de la boîte espparis19@gmail.com en date du 5 mai 2022.

La commission dit que la demande d'évocation est irrecevable dans la forme, puisque cette demande n'a pas été effectuée à partir de la boîte officielle du club (@lpiff.fr) (article 30.12 RSG district 75 et article 30.12 RSG Ligue de Paris Île-de-France).

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°72**Match N°23434420 du 17/04/2022****U16 D2 MACCABI PARIS UJA (2) / PARISIENNE ES (1)**

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni d'observation d'après-match.

Lecture de la demande d'évocation effectuée par MACCABI UJA PARIS sur la participation et la qualification du joueur DAHMANI FIRAS (n° de licence : 2547919095) de PARISIENNE ES.

Le motif de la demande d'évocation : participation au match en état de suspension.

La commission demande à l'ES PARISIENNE de lui communiquer ses observations sur ce dossier pour le mardi 24 mai 2022.

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Charles DELAUNEY

Prochaine réunion : mercredi 25 mai 2022 à 18h00 [en raison du jeudi 26 mai férié]



Commission Technique

PROCES-VERBAL

Réunion du 15/05/2022

Président : M. AYRAL

Présents : MM. BONAMY – HEUTCHING – MANOLIS – DUCTEIL – BLEHOUIIN (CD) – BROOM – LE GOUALEC – RAVINESAN – KARAMOKO – BENIKEN – CLARET C. – NOURI

Assiste : MM. SURMON - BELMAHI

Le Président du District remercie les présents et explique qu'il attend un peu plus d'implication de la part de la commission technique, indiquant qu'elle devrait pas juste servir sur des opérations ponctuelle, mais proposer d'éventuelles évolutions techniques.

ACTIONS A VENIR

Le Président de la commission donne lecture des différentes manifestations à couvrir pour la fin de saison :

- 24/25 mai formation module U15 à Bobigny
- 26/27 mai formation module U9 à Déjérine (75020 Paris)
- 26/27/28 mai animation sur le parvis de l'Hotel de Ville
- 30/31 mai formation module U11 à Déjérine (75020 Paris)
- 4 juin certification CFF/1/2/3 à Bobigny
- 11/12 juin finales des coupes départementales au stade Ladoumegue (75019 Paris)
- 18 juin journée nationale des débutant stade Suzanne Lenglen (75015 Paris)
- 24 juin journée Handicap stade Elizabeth (75014 Paris).

Le Président du District demande aux présents de s'inscrire selon leurs disponibilités.

CRITERIUM U13 A 11

Les membres présents sont favorables à la création d'un critérium des U13 à 11 la saison prochaine.

Ce sera aux clubs de se positionner sur ce critérium ou de favoriser le challenge U13 à 8.

TOUR DE TABLE

Puis un tour de table est fait sur la saison.

Les retours sont positifs pour une première saison avec quelques ajustements sur les calendriers (ne pas mettre de matchs en jeunes pendant les vacances scolaires ou les week-end de 4 jours).



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/05/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - M. Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH - Éric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409838 JUNIOR ACADEMIE PARIS / PITRAY OLIER 2 D3.B du 15/05/22

Courriel de Junior académie Paris du 13/05/2022 déclarant forfait avisé.

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe Junior Académie Paris qui intervient dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Match n° 23926952 CENTRE DE PARIS AS 2 / JAM D4.A du 15/05/22

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui déclare avoir constaté à 13H15 (coup d'envoi 13H) que l'équipe visiteuse (JAM) n'était pas arrivée dans l'enceinte du stade.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de la JAM qui intervient dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Match n° 23927043 LE PEROU EN BLEU / EFE SPORT 2 D4.B du 15/05/22

Lecture de la FMI : Match non joué au motif que l'équipe visiteuse (EFE SPORT 2) est absente.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe 2 de l'EFE SPORT qui intervient dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Il est repris ci-après les deux premiers forfaits de l'équipe 2 d'EFE SPORT :

Premier forfait le 07/11/22 (PV du 09/11/21) Match n° 23926981 EFE SPORT 2 / PETITS ANGES PARIS 2 en vertu de l'article 23.6 du RSG district 75, le forfait contre une équipe déclarée ensuite forfait général reste acquis.

Deuxième forfait le 06/02/22 (PV du 08/02/22) Match n°2397008 Antillais Paris 19/ EFE SPORT 2

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 de l'Entraide Franco Egéenne et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match n° 23927032 HOMENETMEN / BON CONSEIL D4.B du 24/04/22 programmé le 22/05/22

Courriel de Bon Conseil et Homenetmen, accord des deux clubs pour jouer le 31 mai 2022 à 20h30.

La commission donne son accord.

CHAMPIONNAT CDM**Match n° 23485953 VASCO DE GAMA / RACING CLUB 18 D1 du 15/05/22**

Courriel de VASCO DE GAMA déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe Vasco de Gama qui intervient dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Match n° 23485962 CHAMPIONNET / ENFANTS DE PASSY D1 du 05/06/22

Courriel d'un dirigeant de Championnat demandant à nouveau le report avancé de la rencontre.

La commission ne peut prendre en considération un courriel n'émanant pas de la messagerie officielle du club et poursuit l'ordre du jour.

JEUNES**U14****Match n° 24496199 PARIS ALESIA 2 / PARIS FC 2 U14 D3.A du 14/05/22**

La commission fixe la rencontre en semaine sur proposition du club recevant avec date butoir le 01/06/22.

U16

Match n°23434275 COURONNES OFC 2 / PETITS ANGES PARIS 2 D2.A du 15/05/22

Lecture de la FMI constatant l'absence de l'équipe visiteuse Petits Anges 2.

Hors de la présence de M. SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Petits Anges Paris survenu dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Match n°23434458 SEIZIEME ES 2 / AS PARIS D2.B du 15/05/22

Lecture de la FMI sur laquelle l'arbitre officiel justifie l'arrêt du match à la 75^{ème} minute. L'arbitre a engagé sa responsabilité en donnant le coup d'envoi de la rencontre avec 40' de retard sur l'heure officielle de la rencontre et surtout pour décider de ne pas aller jusqu'au bout du temps réglementaire. Le club visiteur est également fautif pour être arrivé 12' minutes après l'heure officielle de la rencontre et le club recevant pour avoir accepté de jouer dans ces conditions.

Le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire, hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match à rejouer en semaine avec une date butoir au 02 juin 2022 sous peine de match perdu par forfait aux deux clubs et trois arbitres officiels à la charge des deux clubs.

Match n° 23434441 P.U.C. 2 / MACCABI PARIS 12^{ème} D2.B du 22/05/22

Doublon avec la demi-finale de la coupe U16 SALESIENNE 2 / MACCABI PARIS 2

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission fixe la rencontre en semaine avec une date butoir au 02/06/22.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U18 D3.A : Match n° 23965329 CHANTER UA / BON CONSEIL 2 du 15/05/22

U18 D3.B : Match n° 23965428 BON CONSEIL / ESC XVème du 15/05/22

U14 D4.A : Match n° 23930361 PARIS 13 ATLETICO 2 / CHANTIER UA 2 du 15/05/22

2^{ème} ET DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Anciens + 45 ans : Match n° 23931841 PARIS 19 ESP. 2 / DOUZIEME CA du 08/05/22

Match n°U14 D2.A : Match n° 23404533 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATELICO 3 du 07/05/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)
RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)
MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)
US SPEALS (PV du 09/11/21)
PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)
PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)
EFE SPORT 2 (PV du 17/05/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)
PARIS 15 AC (PV du 26/04/22)
SUISSES DE PARIS 2 (PV du 26/04/22)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)
FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)
PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)
ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)
ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)
RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)
ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)
ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)
CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)
CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)
ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)
ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)
FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)
RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)
ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)
PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)
PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)
PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

FINALISTES : **PARIS CA - PARIS 13 ATLETICO 2**

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2**

COUPE 75 CDM

1/2 finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/2 finale le 21/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U20

FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS**

COUPE 75 U18

1/2 finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U16

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U14

FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO**

COUPE 75 U14 Amitié

FINALISTES : **PARIS ALESIA FC 2 – PARIS 13 ATLETICO 3**

COUPE 75 Anciens

1/2 finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 21/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°11

Réunion du 17/05/2022

Président : M. Laurent BRUDER

En présentiel : M. Mourad TEMMAR, M. Sofiane MOURI, M. Hugo CARCALY, M. Chimel VITA

Excusés : M. Anthony FOURNIER, M. Mohamed SANKHARE, M. Fabien GUERINOT

Non présent :

SENIORS, SENIORS FEMININE ET JEUNES FUTSAL

Match n° 23699904 SALESIENNE DE PARIS / DFC PARIS 19 championnat séniors D2

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Départemental de discipline et reprogrammera le match sur un autre terrain que Max Rousié.

La CDPME a été informé et désignera un Délégué Officiel.

Match n° 24495471 PARIS 14 FUTSAL / PARIS FEMININ FC coupe du District Féminin

La commission prend connaissance des mails répété de PARIS FEMININ FC, des propositions de PARIS 14 FUTSAL et du PV de la commission Régional concernant la possibilité qu'un match de Ligue du club de PARIS FEMININ FC puisse avoir lieu le jeudi 19 mai 2022 à Créteil.

La commission après concertation auprès de la Ligue attend le mercredi 18 mai 2022 à 16h00 pour confirmer ou non le match comme programmé initialement au vendredi 21 mai 2022.

La commission rappelle également au Président du PARIS FEMININ FC que le délai n'est pas de 48 heures entre 2 rencontres, mais qu'un joueur ou une joueuse ne peut participer à 2 rencontres en 2 jours

Article - 151 Participation à plus d'une rencontre 1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite : - le même jour ; - au cours de deux jours consécutifs. Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs : a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique

Matchs perdus par pénalité :

U10

Match n°24117814 ENFANT DE LA GOUTTE D'OR / PARIS ACASA du 19/03/2022 score : 0-3

Match n°24117817 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL du 27/03/2022 score : 0-3

U12

Match n°24117688 PARIS 14 FUTSAL / CPS10 du 09/01/2022 score : 0-3
 Match n°24117697 CA PARIS 14 / SPORTING PARIS du 23/01/2022 score : 0-3
 Match n°24117723 CA PARIS 14 / CPS10 du 20/03/2022 score : 0-3
 Match n°24117728 PARIS 14 FUTSAL / CA PARIS 14 du 27/03/2022 score : 0-3
 Match n°24117733 CPS 10 / PARIS 14 FUTSAL du 02/04/2022 score : 0-3

U14

Match n°24117600 CA PARIS 14 / CPS 10 du 16/01/2022 score : 0-3
 Match n°24117625 CA PARIS 14 / ESP 18 du 12/03/2022 score : 0-3
 Match n°24117635 CA PARIS 14 / SPORTING PARIS du 27/03/2022 score : 0-3

U16

Match n°24117540 PARIS 14 FUTSAL / AFP18 du 18/03/2022 score : 0-3
 Match n°24117553 ESP 18 / PARIS 14 FUTSAL du 02/04/2022 score : 0-3

U18

Match n°24117417 VIKING PARIS / ESP18 du 09/01/2022 score : 0-3
 Match n°24117448 VIKING PARIS / PARIS 14 FUTSAL du 13/03/2022 score : 0-3
 Match n° 24117465 PARIS 14 FUTSAL / ESP 18 du 08/04/2022 score : 0-3

MATCHS REMIS**FUTSAL D1****Match n° 234871184 PARIS ELITE / VU D'ENSEMBLE**

Le match est remis au dimanche 22 mai 2022 à 14h30 au Gymnase de la Porte de la Plaine, Paris 15.
 La commission remercie la CDA pour toutes ses désignations qui ont dû être fait au dernier moment.

FUTSAL D2**Match n° 23699904 SALESIENNE DE PARIS / DFC PARIS 19**

Le match est remis au mercredi 18 mai 2022 à 21h45 au Gymnase Burgard Paris 15.

Match n° 23699908 DFC PARIS 19 / US SPEALS 2 du 02/04/2022

Le match est remis au samedi 28 mai 2022 à 19h00.

Match n° 23699914 US SPEALS 2 / SPORTING PARIS 3 du 08/04/2022

Le match est neutralisé par la Commission faute de date disponible.

U14**Match n° 24117598 PARIS ELITE / SPORTING PARIS du 09/01/2022**

Accord des 2 clubs pour jouer le 29/05/22 au Gymnase Lacretelle, Paris 15.
 La commission donne son accord.

Coupe U18**Match 6 ESP18 FUTSAL / FUTSAL PARIS XV**

Suite à l'indisponibilité de gymnase de l'ESP18 et en accord avec le FUTSAL PARIS XV, la commission donne son accord et inverse la rencontre.

Le match aura lieu le Samedi 28 mai à 18h45 au Gymnase de la Porte de la Plaine, Paris 15.

Tous les matchs suivants sont neutralisés :**U10**

Match n°24117826 PARIS 14 FUTSAL / PARIS SPORTING du 10/04/22

U12

Match n° 24117688 PARIS 14 FUTSAL / CPS 10 du 09/01/22

Match n° 24117728 CA PARIS / FUTSAL PARIS XV du 27/03/22

U14

Match n° 24117644 PARIS 14 FUTSAL / SPORTING du 10/04/22

Match n°24117644 PARIS 14 FUTSAL / CPS 10 du 10/04/2022

Match n°24117571 ESP18 / SPORTING PARIS du 14/11/22

Match n° 24117580 ESP18 / CA PARIS 14 du 28/11/21

Match n°24117638 PARIS ELITE / FUTSAL PARIS XV du 27/03/22

Match n° 24117653 ESP 18 / CPS 10 du 15 /05/22

RAPPEL INFORMATIONS

Rappel des Horaires et de l'organisation des rencontres Futsal.

La commission maintient les créneaux des rencontres avec un début de match de 19h00 à 22h00 pour la saison 2021/2022.

Au-delà de 22h15 les arbitres seront en mesure de ne pas arbitrer les rencontres et le club recevant verra donner match perdu par pénalité.

La saison 2022/2023 prévoit de passer de 20h00 à 22h00 afin de se mettre en conformité avec le règlement Futsal de la LPIFF.

A partir du 23/11/2021 tout retard de feuille de match (48 heures) ou forfait sera passible d'une amende comme le stipule l'annexe financier du District 75

Nous rappelons aux clubs que les critères jeunes et les championnats seniors doivent être correctement encadré et organisés et qu'aucune rencontre ne peut démarrer sans que la feuille de match ne soit établie par les 2 équipes et que les horaires doivent être respectés.

Défraiement des Arbitres.

La commission rappelle également à tous les clubs engagés en championnat Futsal D1 et D2 que les frais d'arbitrage restent à la charge des deux clubs dans un souci d'équité sur la saison.

La commission rappelle également que les arbitres doivent être réglés avant la rencontre.

Rappel important

« Les arbitres sont reconnus comme chargés de mission d'utilité publique »

Désormais sur footclub vous pouvez scanner directement vos feuilles de matchs et saisir vos résultats.

Voici les adresses électroniques de contact :

secretariat@district75foot.fff.fr

commissionfutsal75@gmail.com

technique@district75foot.fff.fr

INFORMATIONS / SONDAGE

Un sondage google Forms vous a été envoyé par mail, il est encore disponible :

1 : Catégorie d'âge pair a été retenu pour la saison 2022-2023 (exemple U8, U10, U12, U14, U16, U18).

2 : Les équipes que vous souhaitez engager pour la saison 2022-2023.

3 : Les points que vous souhaitez voir ou améliorer.

RAPPEL DES TIRAGES DES COUPES ET DES RESULTATS

Les tirages au sort effectués au District le 23/11/21 :

Coupe D75 U10

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :
FUTSAL PARIS XV / ESP 18

Coupe D75 U12

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/22 (1/2 Finales)

Match 5 : CPS10/ESP18 Futsal

Match 6 : CA Paris 14 / SPORTING PARIS

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

Coupe D75 U14

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/22 :

Match 1: PARIS ACASA /PARIS 14 FUTSAL

Match 2: CPS 10 / CA PARIS

Match 3: SPORTING PARIS/ FUTSAL PARIS XV score 14-1

Match 4: ESP18 FUTSAL/ PARIS ELITE FUTSAL score 7-2

Matches à jouer le week-end du 04 et 05/06/22 (1/2 Finales) :

Match 5: Vainqueur match 1 /SPORTING PARIS

Match 6: ESP18 FUTSAL/ Vainqueur match 2

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

Coupe D75 U16

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/22

Match 1: PARIS ACASA /PARIS 14 FUTSAL le 28/05/2022

Match 2: SPORTING PARIS/ Exempt

Match 3: Exempt 3 / Exempt 2

Match4: ESP 18 FUTSAL / AF Paris 18 (AF Paris 18 Forfait)

Matches à jouer le week-end du 04 et 05/06/22 (1/2 Finales) :

Match 5: SPORTING PARIS/Exempt

Match 6: ESP 18 FUTSAL /Vainqueur du match 1

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

SPORTING PARIS / Vainqueur du match 6

Coupe D75 U18**Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/22 (1/2 Finales) :**

Match 5: SPORTING PARIS/PARIS ACASA

Match 6: FUTSAL PARIS XV/ ESP18 FUTSAL

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :

Vainqueur du match 5 / Vainqueur du match 6

Coupe D75 SENIORS**Quarts de finales****Matches à jouer le week-end du 16 et 17/04/22 :**

Match 13 : ACASA 2 /AF PARIS 18 score 5-2

Match 14 : ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE / PARIS 14 FUTSAL score 3-4

Match 15 : FUTSAL PARIS XV / ESP 18 FUTSAL score 8-7

Match 16 : SPORTING PARIS 2 / PARIS ELITE score 3-2

Demi-finales**Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/22 :**

FUTSAL PARIS XV/SPORTING PARIS 2

PARIS 14 FUTSAL/ACASA 2

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 :**Coupe D75 SENIORS FEMININE****Quarts de finales****Matches à jouer le week-end du 30/04/2022 :**

Match 1: SPORTING PARIS / PARIS ACASA score 3-8

Match 2: US SPEALS / VIKING CLUB PARIS score 0-1

Match 3: PARIS 14 FUTSAL / PARIS FEMININ FC (Le 20 MAI 2022 à 21h00)

Match 4: PARIS ELITE / ESP18 score 8-2

Demi-finales**Matches à jouer le week-end du 07/05/2022 :**

PARIS ACASA / VIKING CLUB PARIS

PARIS 14 FUTSAL ou PARIS FEMININ FC / PARIS ELITE

La finale se jouera le samedi 11 juin 2022 si possible ou chez l'un des 2 finalistes**FINALES DE COUPE DU DISTRICT DE PARIS**Les finales auront lieu le samedi 11 juin 2022 au Gymnase de la Porte de la Plaine à Paris 15^{ème}.

Le programme reste encore à confirmer, car la commission souhaite que cette journée soit une grande fête, par conséquent et afin qu'il y ait un maximum de supporter, nous souhaitons privilégier les clubs qui auraient plusieurs

équipes en finale, afin qu'ils alignent leurs matchs les uns derrière les autres.

Finale U10 (en 2x20 minutes)
 Finale U12 (en 2x20 minutes)
 Finale U14 (en 2x25 minutes)
 Finale U16 (en 2x25 minutes)
 Finale U18 (en 2x25 minutes)
 Finale Séniors (en 2x25 minutes)
 Finale Féminine (en 2x25 minutes)

Les équipes devront être présentes au minimum 45 minutes avant le coup d'envoi.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U14 :

Match n° 24117644 PARIS 14 FUTSAL / CPS 10 du 10 avril 2022
 Match n° 24117646 PARIS 14 FUTSAL / PARIS SPORTING du 10 avril 2022
 Match n° 24117645 CPS10 / CA PARIS 14 du 11 avril 2022

U16 :

Match n°24117465 ESP 18 / PARIS 14 FUTSAL du 2 avril 2022

U18 :

Match n° 24117465 PARIS 14 FUTSAL / ESP 18 du 8 avril 2022

APRES LE 2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U10 :

Match n° 24117817 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL du 27 mars 2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une amende de 50€
 (cf annexe financière)

U12 :

Match n° 24117723 CA PARIS / CPS10 du 20 mars 2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CA PARIS 14 et lui inflige une amende de 50€
 (cf annexe financière)

U14 :

Match n° 24117645 CPS10 / CA PARIS 14 du 11 avril 2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CPS10 et lui inflige une amende de 50€
 (cf annexe financière)

U16 :

Match n°24117465 ESP 18 / PARIS 14 FUTSAL du 2 avril 2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'ESP18 et lui inflige une amende de 50€
 (cf annexe financière)

U18 :

Match n° 24117465 PARIS 14 FUTSAL / ESP 18 du 8 avril 2022
 La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS 14 FUTSAL et lui inflige une amende de 50€
 (cf annexe financière)

Les équipes inscrites au TOURNOI COPA Coca-Cola

Tournoi Séniors : 24 équipes inscrites

ASC BNPP (2 équipes), ESP 18 FUTSAL (2équipes), US BRETONS DE PARIS, PARIS 14 FUTSAL CLUB (2équipes), SUPPORTER DE NANTES, US SPEALS (2 équipes), FUTSAL PARIS XV (2 équipes), JS PARIS, VUE D'ENSEMBLE, ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18, CR 19 FUTSAL, FC LUCHA 75, JSC PITRAY OLIER (2 équipes), ASC PARISII, SAINT CHARLES O PARIS, MAS, JEUNESSE ATHLETIQUE DE MONTROUGE, CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS.

Tournoi féminin : 6 équipes inscrites

SPORTING PARIS, ES PARISIENNE 18 FUTSAL, PARIS XIV FUTSAL CLUB, US SPEALS, PARIS FEMININ FC XII (2équipes),

Les 2 dates retenues sont le 18 et 25 juin 2022, l'organisation de la COPA COCA-COLA est sous réserve de la validation de la Ligue de Football de Paris.

Fin de séance à 19h15.